

LE LIEN

VIE MUNICIPALE p.3-7



VIE ECONOMIQUE p.7



VIE CULTURELLE p.7-8



VIE ASSOCIATIVE p.9-10



VIE PRATIQUE p.15-16



SANTÉ PUBLIQUE p.17-18



VIE INTERCOMMUNALE p.18-22



ÇA C'EST PASSÉ À LASSY p.23



Dossier

« Lasséens : devenez des «Eco-citoyens» au quotidien»

p.11-14

Edito



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En ce début d'année, avec l'ensemble de la municipalité, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de bonne santé et de prospérité à vous, à vos familles et à vos proches.

Pour l'année 2010, la plupart des objectifs ont été atteints :

- L'ouverture du commerce partagé;
- l'ouverture de l'espace petite enfance à Goven, pour lequel Lassy est partenaire;
- la finalisation du projet de restaurant municipal et le lancement des appels d'offres, dont les premières analyses semblent confirmer que l'objectif de coût ne sera pas dépassé;
- la réfection d'une partie du réseau d'eau potable;
- le renforcement en alimentation électrique de la commune;
- la réalisation du lotissement du Clos de la Noé.

Concernant la ZAC, le contexte économique général et la complexité juridique de ce dossier n'ont pas permis un début de réalisation. La Municipalité souhaite que sur ce dossier des accords soient trouvés avec les aménageurs dans les mois qui viennent.

Pour l'année 2011, outre la construction du restaurant municipal, la Municipalité projette d'importants travaux de voirie, en particulier, l'aménagement de la rue de la Touchette et la réfection de la route allant de « l'olivrais » au carrefour des « quatre vents ». Le jardin public, rue du Pâtis devrait être ouvert courant du mois de juin. Par ailleurs, plusieurs interventions liées à la sécurité routière seront menées, en particulier concernant le lotissement du « Pâtis du bourg » et des voies adjacentes, ainsi que l'entrée de la commune en venant de Guignen. Enfin, une réflexion sera menée sur la jeunesse, et les offres d'activités possibles.

On notera également la programmation de quelques interventions de moindre importance, comme le prolongement de voies piétonnes en liaison avec le lotissement du « Clos de la Noé », et des travaux sur l'église.

J'espère que les projets pour 2011 aboutiront dans l'année.

Je vous renouvelle mes vœux de bonheur et de prospérité pour l'année 2011.

Le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	commission communication
Tirage	600 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT



Sommaire

LA VIE MUNICIPALE	p.3-7
LA VIE ECONOMIQUE	p.7
LA VIE CULTURELLE	p.7-8
LA VIE ASSOCIATIVE	p.9-10
DOSSIER	p.11-14
LA VIE PRATIQUE	p.15-16
SANTÉ PUBLIQUE	p.17-18
LA VIE INTERCOMMUNALE	p.18-22
ÇA S'EST PASSÉ À LASSY	p.23

PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN

Parution du prochain bulletin du mois de avril 2011 semaine du **15 avril 2011**. Les articles pour Le Lien n°112 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le **vendredi 11 mars 2011**.

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. Elle se réserve la décision de faire paraître, de refuser ou de reporter les publications.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune.

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 1^{er} octobre 2010

Finances : DGE - restaurant municipal

Par courrier en date du 17 juin dernier, les services de l'État ont informé la municipalité que suivant les crédits disponibles en fin d'exercice, la commune de Lassy pouvait représenter un dossier de demande de financement au titre de la DGE exercice 2010 pour l'opération « Construction d'un restaurant municipal ». Le dossier a été transmis le 1^{er} septembre dernier.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses H.T.	Recettes
Bâtiment : 915 000,00 €	DGE bâtiment nouvelle demande : 140 000,00 €
1 ^{er} équipement : 71 353,25 €	DGE 1 ^{er} équipement : 12 223,40 €
	Réserve parlementaire en attente de réponse : 8 000,00 €
	Emprunt : 337 193,85 €
	Autofinancement : 488 936,00 €
TOTAL : 986 353,25 €	TOTAL : 986 353,25 €

Marché public : trottoirs rue de la Touchette

Le conseil municipal a décidé de lancer un appel d'offres pour l'aménagement de trottoirs rue de la Touchette. Il convient au préalable de bien définir le besoin, et le cas échéant de s'appuyer sur une assistance à la maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation.

Cet appel d'offre comprendra 2 tranches :

- Une tranche ferme comprenant les études techniques, et l'établissement des documents de la consultation (CCTP, CCAP, RC);
- Une tranche conditionnelle comprenant une assistance à la maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation des travaux.

Marché public : démolition

Dans le cadre de l'aménagement d'un jardin public, rue du Pâtis, parcelle ZA 56, la commission "Aménagement urbain" propose finalement la démolition de la maison qui s'y trouve après avoir réfléchi à une éventuelle réhabilitation.

Un permis de démolir sera déposé pour ce projet. Dans ce cadre, le conseil municipal décide de lancer un appel d'offre pour cette démolition.

Urbanisme : institution d'une procédure de permis de démolir

Les services instructeurs des autorisations d'urbanisme considèrent, au vu des articles L.123-17, L.421-3 et R.421-27 ou R.421-28 du Code de l'urbanisme, qu'un P.L.U. ne peut instituer le permis de démolir sur tout le territoire et qu'en conséquence sa généralisation nécessite une délibération expresse du conseil Municipal.

La commission "Travaux et Urbanisme" s'est réunie le 16 septembre 2010. La commission considère qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause le règlement du P.L.U. sur ce point et donne un avis favorable pour l'institution du permis de démolir sur tout le territoire communal. L'obligation de permis de démolir s'appliquera :

- Pour tous les bâtiments et ouvrages repérés au P.L.U.,
- Pour toutes les constructions ayant fait l'objet d'un permis de construire.

Le Conseil Municipal décide d'instituer à compter de ce jour le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme selon les critères présentés par la commission "Travaux et Urbanisme" ;

Urbanisme : institution d'une procédure de déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalable à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux. L'institution de cette déclaration permettra de s'assurer que les clôtures respectent ou s'intègrent dans leur environnement paysager et bâti.

La commission "Travaux et Urbanisme" s'est réunie le 16 septembre 2010. La commission considère qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause le règlement du P.L.U. sur ce point et donne un avis favorable pour l'institution des déclarations préalables pour l'édification de clôtures sur tout le territoire communal et dans certaines conditions :

- Pour les zones repérées UC ou UE au P.L.U. (*intégralité de la zone urbaine, dont secteur du Val*) quelque soit le type de clôture ;
- Pour l'intégralité du territoire de la commune dans le cas de clôtures prévues en éléments opaques (*bois, béton, parpaing, ...*).

Le Conseil Municipal a décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter de ce jour, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme selon les critères présentés par la commission "Travaux et Urbanisme ».

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 25 novembre 2010

Contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance et jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise ou d'une administration de l'Etat. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Il a deux objectifs principaux : favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil et contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

D'une durée de 4 ans, il finance prioritairement les actions spécifiques à la fonction d'accueil des enfants. Il est possible de faire des avenants à ce contrat afin d'ajouter de nouveaux projets.

Les communes de GOVEN et BAULON doivent également signer un contrat avec la CAF dans le cadre de la structure multi-accueil intercommunale. Les objectifs de ce contrat sont 20 places disponibles pour les 0-3 ans, pour 2645 heures par an, avec un taux d'occupation de 70 %.

Le Conseil Municipal décide de signer la Convention avec la CAF et les communes de GOVEN et BAULON.

Finances - contrat de pays : demande de subvention locaux garderie

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Régional Bretagne au titre de l'enveloppe 3 du Contrat de Pays pour un montant plafonné à 30 000,00 €.

N° 10.84.05. : Finances - contrat de territoire : acquisitions bibliothèque

Dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire, la Commune de Lassy peut bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de livres, de périodiques et de documents audiovisuels.

L'enveloppe communautaire s'élève à 6 000,00€, subventionnée à hauteur de 25 %, a été répartie pour chaque commune en fonction de leur population. A Lassy, la subvention plafond est de 400,00 € pour un investissement minimum de 1 600,00 €. Sur l'exercice 2010, les achats réalisés pour la Bibliothèque municipale de Lassy s'élèvent à 3 349,38 € au 25 novembre 2010.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre du volet 3 du Contrat de territoire, pour un montant de 400,00€, au taux de 25 %, avec une subvention plafonnée à 400,00€.

N° 10.83.05. : Finances - fonds de concours petite enfance

Le Conseil Communautaire de l'ACSOR a délibéré le 17 novembre 2010 pour attribuer à chaque commune du territoire un fond de concours communal afin de financer les actions liées à la petite enfance (0-3 ans).

La répartition des fonds pour LASSY se base sur le recensement INSEE de 2007, pour un nombre de 67 enfants de 0-3 ans pour une population totale de 1 325 habitants. La commune peut prétendre à 5 229,9 € suivant le barème établi par la communauté de communes.

Le Président nous demande, par courrier reçu le 19 novembre dernier pour notification, de prendre une délibération concordante approuvant ce fonds de concours et ce montant et précisant l'objet de l'attribution du fonds par affectation. La commune de LASSY participe actuellement au projet intercommunal de multi-accueil sur la commune de Goven pour l'accueil des tout-petits, notamment la halte-garderie.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le montant de 5 229,9 € voté par le Conseil communautaire de l'ACSOR.

N° 10.87.08. : Marché public : démolition maison rue du Pâtis

Une consultation des entreprises ayant pour objet un marché de travaux « Démolition d'une maison et nivellement de terrain » pour le jardin public de Lassy, a été effectuée du 2 au 16 novembre 2010. Celle-ci a été faite par voie de presse, Ouest-France, affichage en mairie, et diffusion sur le site internet de Lassy.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le lundi 22 novembre 2010 en mairie pour effectuer l'ouverture des plis.

Huit entreprises ont déposé une offre, chacune dans les délais définis dans le règlement de consultation.

Les huit offres sont déclarées recevables.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une seconde fois le mardi 23 novembre 2010 en mairie pour effectuer l'analyse des offres et le choix du titulaire du marché retenu.

Le Conseil Municipal a décidé de désigner la société WESTER, pour un coût de 4 010,00 € H.T., comme titulaire du marché.

TRAVAUX DE SÉCURISATION DANS LE BOURG DE LASSY



• Après concertation avec les habitants du **lotissement de la Touchette** et une période d'essais du dispositif, **des chicanes** ont été mises en place. Elles sont destinées à **réduire la vitesse des véhicules** et mieux **sécuriser la circulation** dans le lotissement.



• **Des barrières** ont été installées **allée de la fée Viviane**, afin de **limiter la vitesse des deux roues** et permettre aux piétons de se promener en toute tranquillité.

LES SOLDATS DU FEU EN MANŒUVRE À LASSY LE 7 NOVEMBRE 2010 !



«Le dimanche 7 novembre, vers les 9h30, le Maire était informé qu'une épaisse fumée sortait des locaux de la bibliothèque municipale, et qu'une personne était réfugiée à l'étage. Dix minutes plus tard, les pompiers de Guichen, sous l'autorité du lieutenant Lorant, chef de groupe, intervenaient avec rigueur et efficacité. Dans la demi-heure suivante, la personne en danger était mise en sécurité, et le sinistre maîtrisé ».

Il s'agissait bien entendu d'**un exercice réalisé dans des conditions réalistes**, et qui a mobilisé une dizaine de pompiers. .../...



Après le « **debriefing** » réalisé par la lieutenant Lorant, la suite de la manœuvre a consisté à **valider la réserve incendie du lotissement de la Chevadière**, récemment mise en fonction. Quelques remarques concernant la signalisation de la réserve seront à prendre en compte.

URBANISME



• Depuis quelques temps nous pouvons observer le début des travaux du lotissement du clos de la Noé. La suite continuera en 2011...

• **Les permis de construire et demandes préalables de travaux du 2^{ème} semestre 2010.**

DECLARATIONS PREALABLES - 2ème semestre 2010 -				
Numéro du DP	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
DP 03514910U0017	Monsieur GRALL Olivier	Le Val Amont LASSY	Le Val Amont LASSY	Abri de jardin
DP 03514910U0023	Monsieur FONTAINE Anthony	Le Ronceray LASSY	Le Ronceray LASSY	Clôture
DP 03514910U0028	Met Mme VIGNE Gérard	19 rue des Frères Blin RENNES	4 rue Pierre-Marie Josse LASSY	Abri de jardin
DP 03514910U0029	Monsieur GUILLARD Gérard	5 rue du Presbytère LASSY	5 rue du Presbytère LASSY	Division
DP 03514910U0030	SDE d'Ille et Vilaine	1 av. de Tizé THORIGNÉ FOUILLARD	rue de la Mairie LASSY	Poste de transformation électrique
DP 03514910U0031	Monsieur BALARD Philippe	La Pilaix LASSY	La Pilaix LASSY	Garage
DP 03514910U0033	Monsieur CHEREL Bruno	La Pilaix LASSY	La Pilaix LASSY	Piscine
DP 03514910U0034	Monsieur JOSSE Christophe	6 allée des Chênes LASSY	6 allée des Chênes LASSY	Ouvertures
DP 03514910U0035	Monsieur SIMON Eric	25 rue de la Touchette LASSY	25 rue de la Touchette LASSY	Ouvertures
DP 03514910U0036	Monsieur DAVID Ugo	23 rue de la Croix St Michel LASSY	23 rue de la Croix St Michel LASSY	Panneaux photovoltaïques
DP 03514910U0037	M et Mme HIGNET Claude	Les Buttes LASSY	Les Buttes LASSY	Panneaux photovoltaïques
DP 03514910U0038	Monsieur BORNES Eric	11 place St Martin LASSY	11 place St Martin LASSY	Abri de jardin
DP 03514910U0039	Monsieur VALDRINI Jean-Marc	19 rue de la Touchette LASSY	19 rue de la Touchette LASSY	Panneaux photovoltaïques
DP 03514910U0040	Monsieur RABIN Philippe	Les Buttes LASSY	Les Buttes LASSY	Véranda
DP 03514910U0041	Monsieur PIRON Raymond	1 rue de la Croix St Michel LASSY	1 rue de la Croix St Michel LASSY	Division
DP 03514910U0042	Mme DELENTE-JARDIN Catherine	Le Val LASSY	Le Val LASSY	Division
DP 03514910U0043	Monsieur BERTHEBAUD Hervé	9 allée de la Fontaine Gilette LASSY	9 allée de la Fontaine Gilette LASSY	Panneaux photovoltaïques

PERMIS DE CONSTRUIRE - 2ème semestre 2010 -				
Numéro du PC	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
PC 03514910U0010	M et Mme GUY Nicolas	La Morinaix GUICHEN	La Pilaix LASSY	Habitation
PC 03514910U0011	M LECHESENE Mlle CLOTEAU	1 allée Costes et Bellante MORDELLES	5 allée de la Noé LASSY	Habitation
PC 03514910U0013	M PLANTARD Mlle LUMEAU	Le Bas Chemin ERCÉE PRÈS LIFFRÉ	3 rue du Presbytère LASSY	Habitation
PC 03514910U0015	M et Mme RENAULT Gaëtan	1 rue Letaille LASSY	7 allée de la Noé LASSY	Habitation
PC 03514910U0016	Madame DELACOUR Sylvie	1 sq du Roussillon CHARTRES DE BTGNE	4 allée de la Noé LASSY	Habitation
PC 03514910U0017	M et Mme ARNAUD Alain	3 imp. du Belvédère ORGÈRES	8 bis rue de la Touchette LASSY	Habitation
PC 03514910U0018	M et Mme BUSSON Frédéric	7 rue Georges Picot LASSY	6 allée de la Noé LASSY	Habitation
PC 03514910U0019	M et Mme NOBLET Thierry	Le Val LASSY	Le Val LASSY	Extension
PC 03514910U0020	M et Mme GUIBERT Sébastien	Les Landes de Canut LASSY	Les Landes de Canut LASSY	Extension
PC 03514910U0022	M et Mme STIRCHLER David	La Tupinière GOVEN	3 allée de la Noé LASSY	Habitation
PC 03514910U0026	M et Mme GAUDIN Fabien	13 allée du Plessis MOIGNE	2 allée de la Noé LASSY	Habitation

HORAIRES DE LA MAIRIE



	Matin	Après-midi
Lundi - mardi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	fermée
Jeudi - vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	fermée

PERMANENCE DES ÉLUS

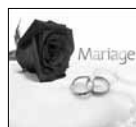
MAIRE	LE CHENECHAL Didier <i>Tous les jours après 18h00 sur rendez-vous et le samedi matin avec ou sans rendez-vous</i>	
1^{er} Adjoint	NOEL Franck <i>du lundi au samedi matin sur rendez-vous</i>	<i>Finances et Développement économique</i>
2^{ème} Adjointe	GAUDICHE Marie-Annick <i>du lundi au samedi matin sur rendez-vous</i>	<i>Affaires scolaires et périscolaires, Affaires sociales, Petite enfance, Associations et Personnel communal</i>
3^{ème} Adjointe	LE DUC Véronique <i>du lundi au samedi matin sur rendez-vous</i>	<i>Communication information, Sport, Jeunesse, Tourisme, Culture et Santé publique</i>
4^{ème} Adjoint	BESNEUX Emile <i>du lundi au vendredi sur rendez-vous</i>	<i>Suivi des gros chantiers municipaux, Assainissement collectif, Agriculture et Environnement</i>
Conseiller municipal délégué	LEHE Serge <i>du lundi au samedi matin sur rendez-vous</i>	<i>Aménagement urbain et sub-urbain, Voirie, Bâtiments</i>

ÉTAT CIVIL



Naissances : 4

Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'état civil de la commune du domicile.



Mariage :

le 27 novembre 2010 :

Mr BUSSON Frédéric et M^{lle} LORENZI Solenne

Décès :

le 07 août 2010 : M^{me} OLLIVIER Denise - **le 02 octobre 2010 :** M^{me} REVAULT Aline

LA VIE ÉCONOMIQUE

Salon L'ESS coiffure



Depuis le 15 novembre 2010, Aurélie JOSSE, vous accueille dans son salon L'ESS coiffure. Originnaire de Mernel, Aurélie, après avoir obtenu son CAP et son brevet professionnel, a travaillé dans un salon à Rennes puis à Bruz. Sa carrière se poursuit à Cesson Sévigné, chez Saint Algues durant 2 ans ½ (salon dans lequel elle a eu la joie de coiffer Valérie Bègue, Miss France 2008), puis elle décide de pratiquer la coiffure à domicile. Aujourd'hui, c'est à Lassy qu'Aurélie a décidé de donner un nouvel élan à sa vie professionnelle en ouvrant son propre salon. En plus de toutes les prestations habituelles qui vous sont proposées dans un salon de coiffure, Aurélie pourra réaliser vos chignons (domaine dans lequel elle excelle). Début février, le salon sera fermé, en effet, Aurélie attend un

heureux évènement à cette date.

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi journée continue de 9h00 à 16h00

Coordonnées téléphoniques : 02.23.61.12.63

L'échoppe du Canut



Depuis le 1^{er} novembre les producteurs de l'échoppe du canut vous accueillent le vendredi soir de 16h30 à 19h30 et le samedi matin de 9h30 à 12h30 (difficultés pour les producteurs de se libérer 3 fois par semaine).

Philippe Rabadeux qui était présent sur le marché le vendredi soir,

vous accueille désormais dans l'échoppe du Canut.

Au mois d'octobre, une enquête comparative des prix a été effectuée. Un relevé de prix a été fait à l'échoppe du Canut, ainsi que sur les marchés et magasins de détails des communes proches. Voici un aperçu de quelques prix :

Produits	Echoppe du Canut	Tarifs relevés sur marchés et commerces de détails du secteur
Côtes d'agneau (kg)	16,70 €	De 17,80 à 18,90 €
Poulet (kg)	8,50 €	De 6,50 à 7,95 €
Rosbif (kg)	17,00 €	De 15,90 à 18,90 €
Entrecôte (kg)	16,90 €	De 18,10 à 19,90 €
Steack (kg)	16,00 €	De 14,60 à 18,90 €
Carottes (kg)	2,30 €	De 1,60 à 2,50 €
Salade	1,00 €	De 0,80 à 1,10 €

LA VIE CULTURELLE

Bibliothèque municipale

Anne Debray et toute son équipe de bénévoles vous accueillent :

Le mardi (hors vacances scolaires) de 16h30 à 18h00 - Le mercredi de 15h00 à 18h00

Le samedi de 10h00 à 12h00



EVÉNEMENT CULTUREL ANNUEL À LASSY EN 2011



La municipalité et des associations lasséennes vont organiser conjointement la fête communale 2011. Elle se déroulera le **Samedi 28 Mai de 16h à 1h00**. Ce sont les « **ARTS de la RUE** » qui seront à l'honneur et des spectacles pour petits et grands auront lieu Place Saint-Martin. Un apéro concert précèdera un repas (*sur réservation*) et pour clôturer l'après-midi un bal populaire fera danser parents et enfants. Afin d'animer cette journée, nous recherchons des musiciens « connus » ou « inconnus » qui aimeraient faire partager bénévolement leur talent et donneraient ainsi une note de gaieté à cet événement.



N'hésitez pas à contacter Madame Le Duc Véronique, adjointe à la culture, à la mairie de Lassy au 02 99 42 03 33 ou par mail adjoint3.lassy@orange.fr. Réservez dès à présent votre date pour partager ce moment culturel et festif.

MUSICOLE



Musicole
Ecole de musique
du canton de Guichen

AUDITION À LASSY

L'Ecole Intercommunale de Musique du Canton de Guichen, Musicole, organise une audition d'élèves le **samedi 29 janvier 2011 à Lassy**. C'est un rendez-vous pour les apprentis musiciens de Musicole d'une « mise en situation » devant un public.

Vous êtes donc invité à partager avec les élèves et les professeurs de Musicole ce moment musical à **17h à l'église de Lassy**. Entrée libre et gratuite
Renseignements au 02 99 57 36 97.



Audition à l'église de LASSY.

Les manifestations de Musicole pour 2011 sur le canton de Guichen

A pleine voix

• Dimanche 13 février 2011 à 16 h - Salle Glenmor, St-Senoux. Partenariat entre l'ensemble vocal féminin de Guichen et la chorale Alternance de Pacé.

Tremplin musique actuelle



• Vendredi 18 Février 2011 à 20 h - Auditorium Jean Langlais à Musicole, Guichen.

Musique de l'Est

• Samedi 19 Février 2011 à 20 h 30 - Salle de la Prairie, Guignen.

« Carmina Burana » de Carl Orff

- Samedi 26 Mars 2011 à 20 h 30 - Salle des Lavandières, Goven.
- Samedi 2 Avril 2011 à 20 h 30 - Eglise St-Augustin, Rennes.
- Samedi 25 Juin 2011 à 20 h 30 - Salle du Panier Fleuri, Saint-Malo.

Organisé par la FEPEM 35, ces trois concerts exceptionnels rassembleront plus de 250 choristes formés par les chorales de La Bellangerais, de La Flume, Mozaïque Ma-

louine, l'Ensemble vocal du Thabor et la chorale Musicole de Guichen. Cet ensemble impressionnant sera accompagné par des professeurs de percussion d'écoles de musique du département d'Ille-et-Vilaine. Entrée payante.

Rencontre voix

• Samedi 16 Avril 2011 à 20 h 30 - Salle Polyvalente, Baulon.

FESTI'ZIC

• Samedi 23 Avril 2011 à 18 h - Espace Galatée, Guichen.



Manifestation autour de la Musique Actuelle en direction de la jeunesse du Pays des Vallons de Vilaine en lien avec Les Nocturnes et le Tremplin de musique actuelle.

Vernissage salon des arts

• Vendredi 13 Mai 2011 à 18 h - Espace Galatée, Guichen. Concert lors du Vernissage du Salon des Arts. En partenariat avec la Mairie de Guichen, Musicole propose un concert d'ouverture par des professeurs.

Veillée musique traditionnelle

• Dimanche 22 mai 2011 à 15 h - Café « L'accueil breton » à Guichen.

Pour plus de renseignements : http://www.acsor.fr/docs/calendrier_des_manifestations_1.pdf.

Fête de la musique intercommunale

• Samedi 18 Juin 2011 de 18 h à 1 h - Cinq scènes à Baulon

CINÉMA "LE BRETAGNE"



Cinéma Le Bretagne - Avenue Charles de Gaulle, 35580 Guichen

Tarif Normal : 5,00 €

Carte fidélité 10 entrées : 41,00 €

www.cinebretagne.fr - Répondeur : 02 99 57 31 31

LA VIE ASSOCIATIVE

Nous rappelons aux différentes associations Lasséennes, qu'il est possible de nous envoyer des articles concernant leurs activités ; leurs événements afin de les promouvoir. Il vous suffit de déposer votre article manuscrit en mairie ou par version informatique à l'adresse : adjoint3.lassy@orange.fr. Nous soulignons que chaque association reste responsable des éléments qu'elle transmet à paraître dans le Lien. Concernant le calendrier d'envoi, nous vous renvoyons à la page 2 de chaque numéro.

CPG-CATM

Commémoration Cantonale du 5 Décembre 2010 Place St Martin à Lassy

↪ Organisé chaque année dans l'une des communes du canton de Guichen la célébration cantonale se déroulait cette année sur la commune de Lassy.



↪ Accueillis par Monsieur Le Chénéchal, Maire de Lassy, Jacques Maleuvre représentant le président départemental CPG-CATM Yves Allouet, et, Raymond Piron président de la section de Lassy.

↪ Les élus du canton, les présidents de section, leurs drapeaux (environ 35), et les adhérents de toutes associations de combattants confondus, se sont retrouvés autour du monument aux morts pour rendre hommage à la 3^{ème} génération de feu, celle des combattants de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



↪ Avec le dépôt de gerbes, la lecture des différents messages du gouvernement et du monde associatif, ont rappelé la nécessité pour les "**prochaines générations d'être des messagers de Paix et des témoins de Mémoire.**"

↪ Après le vin d'honneur offert par la municipalité, un repas de l'amitié à Lohéac réunissait la grande famille des Anciens combattants et leurs amis.

Monsieur PIRON
CPG-CATM de LASSY.



Club des Ajoncs



photo Assemblée Nationale

Le Club des Ajoncs reçu à l'Assemblée Nationale

Dans une ambiance conviviale et par une météo radieuse, lundi 25 octobre 2010 les aînés ruraux de Lassy, Baulon et Guignen ont vécu une journée intense de découverte organisée par le Président du Club des Ajoncs. Après avoir visité en car les principaux monuments historiques de Paris, ainsi que les quais de Seine, les participants, au nombre d'une cinquantaine ont été reçu par le Député Jean René Marsac à l'Assemblée Nationale où ils ont déjeuné. Ensuite, ils ont visité l'hôtel de Lassay (*la résidence du Président*), le Palais Bourbon, assisté

au cérémonial d'entrée de la vice présidence orchestrée par les gardes républicains, ainsi qu'à une séance de l'Assemblée, pour finir par la boutique de l'Assemblée.

Source : article Ouest France du 29/10/2010

Tableau des manifestations

1 - Club tous les 2, 4 et 5 jeudi du mois (*marche, belote, palets suivi d'un goûter*)

2 - Le jeudi 13 janvier 2011 : assemblée générale à partir de 14 heures à la Salle Joseph Legendre suivie de la traditionnelle galette des rois

Vitagym à Lassy



Les cours de gymnastique de Céline, Anita et maintenant Nolwenn ont toujours autant de succès auprès des lasséennes. Cette année nous sommes **une soixantaine de licenciées, dont une quinzaine de nouvelles arrivantes**, à venir chaque mardi et mercredi soir, nous bouger au rythme de musiques entraînantes dans un esprit de parfaite convivialité.

Pour cette nouvelle saison, **le bureau a investi dans du nouveau matériel** : fitballs et steps, ce qui permet de diversifier un peu plus les cours et de découvrir de nouvelles activités.

Après l'effort, le réconfort est le bienvenu, nous organisons donc également **quelques moments de détente pour nous rencontrer et bavarder** autour de quelques gourmandises comme par exemple le pot d'accueil et bientôt la galette des rois. Si vous avez 16 ans ou plus, et que vous souhaitez nous rejoindre, **les inscriptions sont encore possible en janvier** soit en passant nous voir pendant une séance, soit en nous contactant :

Karine Collet, Présidente : 02 99 42 17 23 - Dorothee Humbert-Lafaye, Secrétaire : 02 99 42 16 79 - Monique Chérel, Trésorière : 02 99 42 09 33

Sportivement. Le bureau

Association d'aide aux devoirs



RECHERCHE BENEVOLES : L'Association d'Aide aux devoirs de Lassy est heureuse de vous présenter le nouveau bureau.

Il est composé de : - **Chrystèle Failaise** : Présidente - **Valérie Renault** : Vice-présidente - **Véronique Masson** : Secrétaire - **Delphine Moreau** : Trésorière

L'équipe de bénévoles (9 actuellement), serait heureuse de voir arriver de nouvelles personnes pouvant donner de leur temps. **L'activité de l'association se fait pendant la garderie de 17h à 18h00, à l'école Camille Claudel, les lundi, mardi et jeudi.** Si vous êtes intéressés, vous êtes les bienvenues.

Contactez Valérie Renault au 02 99 42 05 26.

Association des parents d'élèves de Lassy



Suite à l'assemblée générale du 17/09/10, la constitution du nouveau bureau de l'APE pour 2010/2011 est la suivante : **Hugues Moulard**, Président, **Bruno Gandon**, Vice-président, **Claire Diotel**, Trésorière, **Jean-Marc Valdrini**, Vice-trésorier, **Fabienne Moulard**, Secrétaire, **Sandrine Panaget**, Vice secrétaire,

Sont aussi membres de l'APE les personnes suivantes : Bidan Jean-François, Dereat Valérie, Dereat Yvon, FALAISE Eric, Filliatreau Laëtitia, Hamon Mireille, Hamon Thierry, Kemmerle Romain, Lefevre Marianne, Lemaout Christine, Lollivier Vanessa, Martin Vincent, Pavoine Bruno, Thoby Virginie, Valdrini Catherine.
Sont membres sortants de l'APE les personnes suivantes : Bertheaux Christine.

Le secrétariat, MOULARD Fabienne



Lasséens, devenez des «Eco-citoyens» au quotidien



En France, le 14 Décembre 2010 à 19h00 record battu !!! 94200 mégawatts (MW) de consommation instantanée...

Ce record vient supplanter celui du 11 février dernier à 93100 MW. Pourquoi ???

C'est le Pic de froid qui a conduit à cette consommation d'électricité. Selon le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) "pour un degré de moins par rapport à la moyenne, c'est 2300 MW de consommation en plus, l'équivalent de deux fois l'agglomération de Marseille." L'hiver et son froid rigoureux se sont installés très tôt cette année et la France a dû faire tourner ses centrales électriques au maximum de leurs capacités. Comme l'évoquait Guillaume Launay "le nucléaire ne peut pas tout faire : à 19 heures ce mardi 14 Décembre 2010, 62% de la production était assurée par l'atome et d'autres moyens ont dû être sollicités : le charbon (6%), le gaz (4%), le fioul (3%), l'hydraulique (16%), l'éolien (2%) et enfin, pour passer ce pic, 4000 MW ont été importés de l'étranger, selon les données de RTE."

Comme nous pouvons le voir la consommation d'électricité en France est un sujet sensible lors des périodes de froid. En Bretagne, seulement 8% de l'électricité consommée par les citoyens bretons est produite en Bretagne. On note une croissance de la consommation plus soutenue que la moyenne nationale. La Bretagne redoute une rupture de son approvisionnement électrique qui menacerait son activité économique. Ce qui explique que lors des pics de consommation en hiver, les risques de saturation du réseau et de rupture d'alimentation sont réels. Pour la mettre à l'abri, un "pacte électrique" va être mis en place, et, depuis Novembre 2008, RTE a initié la démarche "EcoWatt Bretagne, le bon geste énergie" en partenariat avec la Préfecture de région Bretagne, le conseil régional de Bretagne, l'ADEME et ERDF. Démarche qui vise à sensibiliser les bretons aux problématiques d'alimentation électrique et à pratiquer les bons gestes "énergie".

Mais avant de nous pencher à devenir des
gie électrique

"EcoW'acteur" nous allons revenir sur l'énergie France et en Bretagne : sa production, sa distribution et sa consommation. Nous essayerons de comprendre ces risques et nous nous pencherons sur les gestes qui au quotidien peuvent aider à une plus grande maîtrise de la consommation.

La production de l'électricité.

La production d'électricité est un secteur industriel, destiné à offrir à des clients, particuliers, organisations, industries, le service d'un approvisionnement régulier en énergie électrique.

La production d'électricité se fait depuis la fin du XIX^e siècle à partir de différentes sources d'énergie primaires. Les premières centrales électriques fonctionnaient au bois. Aujourd'hui, la production se fait à partir du **pétrole, du gaz naturel, du charbon, de l'énergie nucléaire, de l'énergie hydraulique, de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et de l'énergie de la biomasse.**

Les moyens mis en œuvre sont diversifiés, et dépendent de plusieurs facteurs :

- Les techniques disponibles;
- La réactivité de mise en œuvre ;
- La production nécessaire ;
- Le rendement possible ;
- Le coût des éventuelles matières premières ;
- Les impacts écologiques occasionnés



LA PRODUCTION D'ELECTRICITE EN BRETAGNE

La Bretagne ne produit que 8 % de l'électricité totale qu'elle consomme. Ces 8 % proviennent d'unités de production situées sur la Rance (usine marémotrice en Ille et Vilaine), à Brennilis et Dirinon (turbines à combustion dans le Finistère, ces turbines fonctionnent principalement lorsque le réseau de transport approche de la saturation, soit quelques centaines d'heures par an.), les autres lieux de production se répartissent sur l'ensemble du territoire breton et se partagent entre l'énergie éolienne et hydraulique.

Pour le reste de sa consommation la Bretagne dépend des autres régions de production.

Les principaux sites de production qui alimentent la Bretagne en électricité sont :

- La centrale thermique de Cordemais (ouest de Nantes): deux groupes de 580 MW au charbon et deux groupes de 650 MW au fioul.
- les centrales nucléaires de Chinon (Indre-et-Loire, 3 600 MW), voire de Civaux (Vienne, 3 000 MW) qui permettent d'alimenter la « Bretagne sud »
- la centrale nucléaire de Flamanville (Manche, 2 600 MW) qui permet d'alimenter la « Bretagne nord ».

La production étant réalisée, il faut penser à sa distribution jusqu'au consommateur.



la centrale nucléaire de Flamanville



Lasséens, devenez des «Eco-citoyens» au quotidien



LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ EN BRETAGNE



Si l'on se réfère au schéma de distribution de l'électricité en Bretagne, la puissance électrique disponible sur le territoire national est mise à disposition de l'Ouest, **via un axe à 400 000 volts (très haute tension)**, qui décrit un arc à l'Est de la Bretagne, entre Avranches (poste électrique de Launay), Rennes (poste de Domloup) et Nantes (poste de Cordemaies).

La répartition des transits d'électricité vers la Bretagne s'effectue ensuite par des « **antennes** » : au sud, depuis le poste de Cordemaies et au nord, essentiellement depuis le poste de Domloup (Rennes).

Les ouvrages qui acheminent vers la Bretagne l'essentiel de l'électricité qui y est consommée sont au nombre de deux :

- Au sud, **la ligne à 400 000 volts à double circuit** reliant Cordemaies à Brest.
- Au nord, **la ligne à simple circuit à 400 000 volts** reliant Rennes à Saint-Brieuc.

La capacité de transit des ouvrages actuels (lignes et postes électriques) atteint ses limites, compte tenu de la croissance de la consommation prévue. Ces contraintes sont localisées principalement sur 3 zones géographiques : le sud des Pays de la Loire, le Nord Bretagne et le Sud Bretagne. C'est pourquoi «Le réseau de transport de l'électricité sera en outre renforcé par la création d'ici 2018 d'une liaison de 225 000 volts enterrée entre Lorient et Saint-Brieuc » (Libération du 27/09/2010).

Tout ce dispositif de distribution permet à chaque citoyen de consommer de l'électricité en fonction de ses besoins.

La consommation d'électricité en France et en Bretagne

Quelques Chiffres clés

La Consommation totale (en données brutes) :

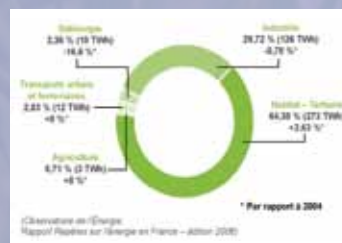
- En France = 478 TWh en 2006 = 486,4 TWh en 2009
- En Bretagne = 20,5 TWh en 2009 (20 TWh en 2008)

Lorsque l'on parle d'Énergie consommée, les références sont = 1 TWh (TeraWatt/heure) = 1 000 GWh = 1 milliard de KWh.

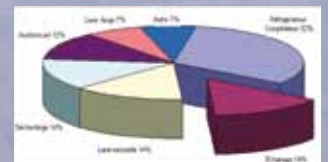


En 30 ans, elle a été presque multipliée par 3.

Comme nous l'avons évoqué en début, le record de consommation a été battu le 14 Décembre 2010 à 19h. Si la vague de froid est remarquable, les records battus trouvent leur origine dans l'évolution de la population et de nos modes de vie. Ainsi, d'année en année, la **consommation d'électricité en France poursuit sa progression essentiellement à cause de la consommation des ménages.** Comme nous le voyons sur le schéma ci-contre ce sont **Le résidentiel et le tertiaire qui consomment la majeure partie de l'électricité.**



Concernant le résidentiel, nous allons nous recentrer sur les consommations d'électricité spécifiques dans un habitat individuel par exemple en fonction des appareils électroménagers.



La Bretagne et sa dépendance énergétique

Cependant lorsque l'on parle de la Bretagne en terme d'électricité le terme employé est : « péninsule électrique » ce qui lui confère **une dépendance en matière de consommation et des risques en conséquence.**

Des problèmes dits de « tenue de tension » affectent l'ouest de la France, et plus particulièrement la Bretagne. Du fait de l'éloignement entre les centres de production et les lieux de consommation, l'acheminement de l'électricité sur de longues distances entraîne, en effet, des problèmes de chutes de tension. Les consommations élevées, au moment des pics de froid, alliées à la perte d'un ouvrage électrique (réseau ou production) peuvent conduire jusqu'à des coupures d'électricité généralisées.

De manière plus générale, deux systèmes ont été mis en place pour pallier ces risques de coupures, récurrents dans la région.

1. Le Pacte électrique breton, une révolution :

C'est un dispositif typiquement Breton. Ce pacte associe le conseil régional avec l'Etat, l'ADEME, l'ANATH et RTE pour réduire les risques de black-out pour les prochains hivers. Cet accord s'articule autour de 3 axes :

- Développement des énergies renouvelables (éoliennes offshore au large de St-Brieuc et biomasse)
- Sécurisation de l'approvisionnement par la construction d'une centrale à gaz dans la région de Brest pour faire face aux pics de consommation à Guipavas (en 2016), et, l'enterrement de ligne de 225 000 volts entre Lorient et Saint-Brieuc pour sécuriser le réseau (en 2017)
- Diminution de la consommation d'énergie, il est envisagé une économie de consommation de 950 GWh à l'échéance de 2015 (l'équivalent de la consommation annuelle de Rennes) et voir 1 200 GWh en 2020. Cela vise l'engagement des filières professionnelles (bâtiment, agroalimentaire, industrie...), la sensibilisation aux modes de chauffage alternatifs à l'électrique, la rénovation thermique des logements, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

2. EcoWatt, une sensibilisation :

RTE (réseau de transport d'électricité) a mis en place depuis Novembre 2008 un programme intitulé «EcoWatt en Bretagne, le bon



Lasséens, devenez des «Eco-citoyens» au quotidien



geste d'énergie» qui incite les particuliers, les entreprises et les collectivités à réduire leur consommation d'électricité lors des plages horaires de forte consommation, notamment entre 18 et 20h.

Le système permet l'information des usagers en mode préventif par affichage traditionnel et l'information en direct par mail, SMS et les réseaux sociaux au moment d'un pic. Des messages sont envoyés aux volontaires la veille d'un pic ou le matin même pour demander aux gens de *couper les appareils non indispensables, attendre les heures creuses pour faire tourner son lave-linge ou «préférer les escaliers à l'ascenseur»*. D'après RTE, 28 000 personnes sont inscrites au programme cet hiver.



Comment réduire notre consommation d'électricité au quotidien ? (sources : maisonfacile.com)

En France, une famille composée de quatre à cinq personnes et vivant dans une habitation individuelle, consomme environ 4000 kWh/an soit 434 €/an (à 0.1085 € le kWh).

En comparaison, une famille maîtrisant sa consommation d'énergie grâce à des gestes simples et à l'achat d'équipements adaptés, ne consommera que 2200 kWh/an soit 238 €/an.

Donc au quotidien, comment pouvons-nous contribuer à la maîtrise de la consommation d'énergie électrique en Bretagne, comment pouvons-nous être ou devenir des "éco-citoyens de l'énergie électrique" par des gestes simples ?

Dans la maison :



Si nous reprenons quelques éléments :

• L'Eclairage

- optez pour des ampoules basse consommation.

Plus économiques, elles consomment **75% d'énergie en moins et durent 5 à 10 fois plus longtemps**, selon les modèles. En effet, la luminosité est quasi identique entre une ampoule ordinaire de 60W et une ampoule basse consommation de 15W. Vous pouvez ainsi diviser votre consommation électrique liée à l'éclairage par 3 ou 4.

Ainsi, une lampe à incandescence (ou halogène) va consommer en moyenne **775 kWh/an**, soit 83 euros, alors qu'une lampe basse consommation ne consommera que **115 kWh/an**, soit 13 euros.

Si les ampoules basse consommation restent plus chères à l'achat que les ampoules à incandescence, les enseignes de grande distribution en proposent aujourd'hui **à partir de 5 euros**.

Évitez par contre d'en installer dans les pièces éclairées pendant un court instant car **elles n'aiment pas être allumées et éteintes à répétition**.

• Le Chauffage

- assurez-vous dans un premier temps de **la bonne étanchéité de vos fenêtres** (*l'idéal est d'avoir du double-vitrage*).
- L'hiver, **fermez vos volets** dès la tombée de la nuit et **tirez vos rideaux**. Enfin, lorsque vous ouvrez les fenêtres, pensez à éteindre le chauffage. N'aérez pas trop longtemps (*5 mn suffisent*) pour éviter que la pièce ne se refroidisse de trop.
- optez pour **le thermostat d'ambiance**. Son fonctionnement est simple : vous réglez le boîtier à la température que vous souhaitez avoir dans votre maison. Son travail consiste ensuite à **comparer la température de la pièce de référence à la température que vous avez réglée**. Si elles ne sont pas équivalentes, le système va intervenir sur votre chauffage pour, soit l'arrêter si la température est trop haute, soit le mettre en marche si elle est trop basse.
- Autre possibilité, **le programmeur** qui va influencer sur votre chauffage, en fonction des besoins et de l'occupation de votre logement. Il va permettre de **modifier la température selon le moment de la journée (jour/nuit, présence/absence)**, mais également en fonction des jours de la semaine (jours ouvrables/week-end). Ainsi, vous pouvez programmer votre chauffage pour qu'il se mette en marche une heure avant votre retour, ou le matin, une heure avant votre réveil.

• L'Eau chaude

- ✓ **sachez que l'eau chaude consomme plus d'énergie** que l'ensemble des appareils électroménagers, éclairage inclus.
- ✓ Une douche de 4 à 5 minutes consomme **30 à 80 litres d'eau** et coûte environ **0,10 euros en électricité**. Un bain consomme quant à lui **150 à 200 litres d'eau**, soit **0,25 euros**. Ainsi, préférez les douches aux bains.
- ✓ pensez à **faire détartrer votre chauffe-eau tous les deux ans**, car entartré il consommera beaucoup plus d'énergie pour chauffer la même quantité d'eau qu'un appareil en bon état.
- ✓ Au niveau des équipements, nous vous conseillons de vous équiper d'un **robinet thermostatique** qui va permettre de régler avec précision la température. Cette température sera constante et permettra des économies d'eau et d'énergie.

• Le Lavage

- ✓ Concernant les appareils de lavage, privilégiez les **programmes à basse température**.
- ✓ Inutile de laver votre linge à 90°C. Pour le linge peu sale, **30 °C suffisent** et vous consommerez **3 fois moins d'électricité**.



Lasséens, devenez des «Eco-citoyens» au quotidien



- ✓ De plus, les lessives actuelles sont efficaces et ne nécessitent pas de fortes températures. **Remplissez entièrement votre machine** ou utilisez **la touche demi-charge** qui vous fera économiser 25% d'énergie.
- ✓ A l'achat, regardez **l'étiquette énergie**. Un lave-linge de **classe A** consommera **22 kWh/an soit une facture de 24 euros**, alors qu'un lave-linge de **classe D** consommera lui **356 kWh/an soit une facture de 38 euros**.
- ✓ Vous pouvez également économiser **sur votre sèche-linge** : le linge doit être bien essoré pour éviter que le séchage ne dure trop longtemps et ne vous coûte trop cher, car un sèche-linge consomme deux fois plus d'électricité qu'un lave-linge. Optez donc pour une machine à laver **avec grande vitesse d'essorage**.
- ✓ Ces conseils valent également pour votre **lave-vaisselle**. Privilégiez le **programme "éco"** et le lavage à basse température (*environ 50°C*) et attendez qu'il soit plein pour le faire fonctionner.

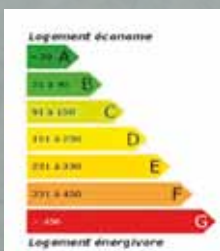
• Le froid

- ✓ Le réfrigérateur et le congélateur fonctionnent 24h/24 et 7jours/7 et sont donc de **gros consommateurs d'électricité**. La première chose à faire est de regarder **l'étiquette énergie** de vos appareils lors de leur achat. Optez de préférence pour des modèles de classe A, qui consomment beaucoup moins d'électricité. Ainsi, alors qu'un réfrigérateur de **classe D** va consommer **560 kWh/an soit une facture de 60 euros**, un réfrigérateur de **classe A** consommera **164 kWh/an soit une facture de 18 euros**.
- ✓ Pensez également à **dégivrer régulièrement votre réfrigérateur** et votre congélateur : leur consommation double à partir d'environ 5 cm d'épaisseur de givre.
- ✓ De plus, faites en sorte de **les installer dans des endroits aérés**, loin des sources de chaleur, car une bonne aération permet des échanges thermiques plus efficaces avec l'extérieur.
- ✓ **Ne les laissez jamais ouverts inutilement** car ils consommeront beaucoup d'énergie pour se remettre à bonne température. Ainsi, ne placez jamais un plat encore chaud ou tiède dans le réfrigérateur ou le congélateur.
- ✓ **Autre astuce : laissez décongeler vos aliments dans le réfrigérateur**. Ce dernier profitera de la fraîcheur dégagée et l'électricité du micro-ondes sera économisée.

• La Hi-fi

- ✓ La plupart de ces appareils sont désormais **équipés d'un mode veille** qui consomme de l'énergie 24h/24.
- ✓ Ainsi, lorsque vous vous absentez, pensez à **éteindre les appareils au lieu de les laisser en veille**. En effet, en les laissant **en veille, ils consomment en moyenne 130 kWh/an, soit 20 euros de plus sur votre facture !** La consommation de veille d'un appareil électrique équivaut à une fuite d'eau sur un robinet. Pour vous faciliter la tâche, équipez-vous d'une **multiprise avec interrupteur**, qui vous permet d'arrêter tous vos appareils en un seul geste lorsque vous ne les utilisez pas. Faites également attention aux **veilles cachées**. En effet, certains appareils munis d'un **transformateur** continuent de consommer de l'électricité même si l'appareil est éteint. C'est le cas, par exemple, d'un chargeur de téléphone portable qui va consommer de l'électricité même si le téléphone n'est pas en charge. Alors débranchez-le !

L'étiquette énergie



L'étiquette énergie vous permet de connaître la consommation énergétique des appareils électroménagers. La couleur verte : catégorie des équipements les plus économes en électricité, alors que la flèche rouge indique un appareil très gourmand en électricité.

Obligatoire pour les lave-linge, les sèche-linge, les réfrigérateurs et les congélateurs, cette étiquette vous permet de savoir ce que consomme en énergie tel ou tel appareil, et donc de faire une estimation du prix de fonctionnement de celui-ci.

Les appareils de classe A sont de meilleure qualité et consomment beaucoup moins. S'ils sont plus chers à l'achat, ils vous permettent de faire des économies par la suite et d'être très vite rentabilisés.

Électricité : les conseils pour éviter un black-out

Modérer sa consommation entre 17h et 20h

Au travail	À la maison
Éteindre la lumière en partant	Éteindre la lumière dans les pièces inoccupées
Éteindre le chauffage	Éviter d'allumer les halogènes
Éteindre le matériel bureautique non utilisé	Éteindre les appareils en veille
	Utiliser lave-linge, sèche-linge, etc... après 20h
	Réduire autant que possible l'utilisation des fours et plaques de cuisson

Source : RTE

Devenir éco-citoyen au quotidien, c'est possible, et cela peut contribuer à la maîtrise de la consommation d'énergie électrique et donc à la régulation de sa production

Si vous souhaitez d'avantage d'informations vous pouvez aller consulter : www.ecowatt-bretagne.fr
INFO Energie en Bretagne N° Indigo : 0 820 240 466 ou internet : www.bretagne-energie.fr
http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/equipements_electriques



Des idées lumineuses, vous en avez alors mettez les en application, C'est ça l'éco-consommation...

Horaires d'ouvertures déchetterie de Guichen

Horaires d'hiver

Lundi et mercredi : 14h – 17h
Vendredi et samedi : 9h – 12 h et de 14h – 17h



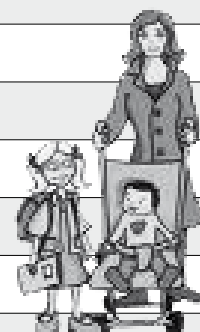
INFOS

Les appareils électriques et électroniques usagers :

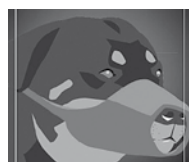
- ♦ **s'ils ne fonctionnent plus** : vous devez les confier à votre magasin lors de l'achat d'un appareil neuf. Tous les distributeurs ont l'obligation de vous reprendre gratuitement l'ancien appareil.
- ♦ **s'ils fonctionnent encore** : après les avoir déposés à la déchetterie, la recyclerie pourra les remettre en état pour leur donner une seconde vie dans le magasin solidaire de Bain de Bretagne

Assistants maternelles de Lassy

NOMS	Adresse	Téléphone
BAILLY Patricia	La Chevalaye	02.99.57.34.70
BRIAND Karine	2 rue Leteille	02.99.42.04.13
CAUVIN Sylvie	Les Landes de Canut	02.99.42.08.35
CHAISE Patricia	La Hillandais - Goven	02.99.42.14.29
ESNAULT Agnès	17 rue de la Touchette	02.99.42.04.97
ETIENNE Yvette	La Chapinais	02.99.42.09.18
FILLIATREAU Laëtitia	4 rue Pâtis du Bourg	06.10.48.81.31
FONTAINE Claudine	10 rue du Presbytère	02.99.42.14.13
GEORGES Catherine	11 rue de la Croix St Michel	02.99.42.14.17
GOUGEON Martine	La Touchette	02.99.42.02.56
JOSSE-VAUVEL Laëtitia	6 allée des Chênes	06.74.75.51.13
JOUSSET Chrystèle	5 rue Leteille	02.99.42.14.70
LE PLAINE Isabelle	Les Quatre Vents	02.99.42.15.08
LOUIS Anne	19 bis rue de la Croix St Michel	02.23.61.11.62
PAIREL Catherine	4 allée des Chênes	02.99.42.14.78
RICORDEL Colette	La Touchette	02.99.42.04.57
ROQUAIS Catherine	La Petite Olivrais	02.99.42.02.17



Chiens dangereux :



Permis de détention obligatoire au 1^{er} janvier 2010

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Depuis le 1^{er} janvier 2010 tous les propriétaires de chiens ci-dessous énumérés, doivent être titulaires d'un permis de détention.

Chiens de première catégorie (d'attaque) :

Pit-bulls assimilable à la race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier ;
Boerbulls assimilable à la race Mastiff ;

Chiens de deuxième catégorie (chiens de garde et de défense) :

de race Staffordshire terrier ;
de race American Staffordshire terrier ;
de race Tosa-inu ;
de race Rottweiler ;
non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre chargé de l'agriculture et dont les caractéristiques morphologiques sont assimilables aux chiens de race Rottweiler.

Remarques : la 1^{ère} et 2^{ème} catégorie n'incluent pas les Staffordshire Bull Terriers, race plus petite et sans dangerosité avérée ;

Ce permis est délivré par les maires, les propriétaires ou détenteurs sont donc invités à retirer, en mairie le dossier de demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé.

Le défaut de permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes ayant entraîné une incapacité temporaire de travail et l'homicide involontaire provoqués par un chien sont punis de peines allant selon les cas de 2 ans à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 euros d'amende.

Numéros utiles :

Urgences Pédiatriques

et Gynéco- obstétriques

16 bd de Bulgarie
35203 RENNES
Tél. 02.99.28.43.21

Maison Médicale (ACCPMSR)

Rue Bonabry - 35480 MESSAC
Tél. 02.99.92.36.94

Ambulances, Taxi, VSL

BOURGCOMPTOISE
BOURG-DES-COMPTES
Tél. 02.99.57.41.13
Fax : 02.99.57.45.18

PAJAUD
BOURG-DES-COMPTES
Tél. 09.65.24.99.42

BELLOIR - GUICHEN
Tél. 02.99.57.32.00
Fax : 02.99.57.38.56

TAXI ALLO TAXI
GUICHEN - Tél. 02.99.52.01.40

TAXI PASCO
GOVEN - Tél. 02.99.42.01.33

TIZON
BAULON - Tél. 02.99.85.31.00

LE PRINCE E
BAULON - Tél. 06.17.46.01.60

BELLOIR
GUIGNEN - Tél. 02.99.92.27.27

TAXI BRETON
GUIGNEN - Tél. 06.80.28.01.39

TAXI BRISARD
LAILLE - Tél. 02.99.42.53.62

TAXIS PHILYSTINS
ST-MALO-DE-PHILY
Tél. 02.99.57.57.57

Pharmacies

PIERRE - BAULON
Tél. 02.99.85.37.76
Fax : 02.99.57.42.24

BOURG-DES-COMPTES
BOURG-DES-COMPTES
Tél. 02.99.57.41.49
Fax : 02.99.57.42.24

COTARD-FOUGERAY DANIEL
GOVEN - Tél. 02.99.42.01.54

CLECH CARINNE
GUICHEN - Tél. 02.99.57.30.36

DES HALLES - GUICHEN
Tél. 02.99.57.01.11
Fax : 02.99.57.33.41

FLORI - LEFEUVRE
GUIGNEN - Tél. 02.99.92.20.61

L'HOTEL DE VILLE
LAILLE - Tél. 02.99.42.56.87

RIMBAULT
PONT-REAN
Tél. 02.99.42.21.94

Infirmiers

LEGRAND Valérie
LASSY
Tél. 09.60.51.89.53 /
06.73.40.86.50

BLANCHARD C.
GUICHEN - Tél. 02.99.52.04.21

PELERIN H.
GUICHEN - Tél. 02.99.52.08.71

ETIENNE Y. - FROGER O.
LETOURNEL M.P
GOVEN - Tél. 02.99.42.01.38

HOLOWENCZACK M.
LECLERC C.
PERUCHETTI F.
GUIGNEN - Tél. 02.99.92.20.44

Laboratoire

AUBREE - REVERDY
GUICHEN - Tél. 02.99.57.34.77

Vétérinaires

CHAUCHET GADRAS - GUICHEN
Tél. 02.99.57.01.16
Fax : 02.99.57.09.33

LEFRANCOIS VALERIE
GUICHEN - Tél. 02.99.42.87.43

EN CAS D'URGENCE MEDICALE

SAMU : 15

Gendarmerie Nationale
GUICHEN - Tél. 02.99.57.01.02

CONSEIL GENERAL

ILLE ET VILAINE

Trois numéros Azur pour
contacter nos services :
Transports scolaires : 0 811 02 35 35
Transports interurbains (Illeno) :
0810 35 10 35
Info sociale en ligne : 0 810 20 35 35

CAF

Consultations le 4^{ème} lundi de
chaque mois de 13h30 à 15h30
(sur rdv uniquement)
Tél. 0820.25.35.10

Point Accueil Emploi du Canton de Guichen

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h00 à 12h00 et le mardi de
13h30 à 16h30 sur rdv
02.99.57.00.09 - www.acsor.fr

Pôle emploi

Lundi de 8h45 à 12h45
les mardis et vendredis
de 8h45 à 17h00
le mercredi de 8h45 à 12h
et de 13h à 17h
Tél. 39 49 - site : pole-emploi.fr

Infos Sociales en ligne

Mise en place par le Conseil
Général d'Ille et Vilaine d'un
n° bleu 0810.20.35.35
(communication : coût local d'un
poste fixe)
www/info-sociale35.fr

Le monoxyde de carbone



Chaque année, avec le début de l'automne et la reprise de la période de chauffe, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence.

Pour réduire les risques, un certain nombre de gestes de prévention doit être adopté et mis en pratique avant, et tout au long de l'hiver.

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

Chaudières et chauffe-eau ; poêles et cuisinières ; cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ; appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (*d'appoint*) ; groupes électrogènes ou pompes thermiques ; engins à moteur thermique (*voitures et certains appareils de bricolage notamment*) ; braseros et barbecues ; panneaux radiants à gaz, convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

* Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.

* Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (*par ramonage mécanique*).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

* Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.

* N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (*grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement*).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

* Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

* Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (*se référer au mode d'emploi du fabricant*), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (*barbecues, ponceuses...*).

* N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (*groupes électrogènes et appareils à gaz notamment*) :

- * Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (*maison, cave, garage...*) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- * Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Les signes d'une intoxication :

- Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours :

112 : Numéro unique d'urgence européen

18 : Sapeurs Pompiers

15 : Samu

- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.
(source : inpes)

Pour plus d'informations, consultez : inpes.sante.fr ou prevention-maison.fr

Numéros d'appel utiles

Centre de Planification et d'Éducation Familiale (Planning Familial)

11 bd maréchal de Lattre de Tassigny - 35000 Rennes - **tél : 02 99 31 54 22**

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Consultations uniquement sur RDV.

Drogues Info Service

7j/7 de 8h00 à 20h00 - appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe - **0800.23.13.13**

Ecoute Cannabis

7j/7 de 8h00 à 20h00 - appel anonyme - coût d'un appel local depuis un poste fixe - **0811.91.20.20**

Ecoute Alcool

7j/7 de 14h00 à 2h00 - appel anonyme - coût d'un appel local depuis un poste fixe - **0811.91.30.30**

LA VIE INTERCOMMUNALE



CLAD/UFCV



Le **3^{ème} tremplin** musical de Guichen se déroulera le **18/02 à l'école de musique Musicole**. Pour les groupes qui souhaitent s'inscrire, les inscriptions sont à nous retourner avant le 2 février, nous retiendrons au final 8 groupes, qui se produiront en concert.

Les critères : pas de style musical plus requis qu'un autre, le groupe qui doit être local (*commune, canton, pays, proche pays*), groupe amateur ou en cours de professionnalisation, et si possible qui n'a pas encore participé aux 2 précédents tremplins. Au final, 2 de ces 8 groupes joueront le 23 avril à l'espace Galatée, dans le cadre d'un projet de concert plus conséquent (*réflexion autour d'un grand évènement musical*).

Michaël Raguenez

Responsable local de l'animation

Clad UFCV - Mairie de Guichen

02 99 57 05 82 - 06 89 99 67 36

michael.raguenez@ufcv.fr

Vous voulez inscrire votre groupe pour un TREMPLIN MUSICAL???

A Guichen, le vendredi 18 février 2011



Contactez-nous avant le mercredi

02/02/2011 et gagnez :

VOTRE SET POUR LE « PROJET ZIK A GUICHEN »

DU 23 AVRIL 2011, A L'ESPACE GALATEE

(Soirée dans des conditions de son professionnel : balances, régie, acoustique, ...)

+ UNE INTERVIEW EN DIRECT SUR LES ONDES DE

RADIO LASER (95,9 Fm) + SURPRISES...

PARTICIPATION GRATUITE



Animation Jeunesse
CLAD Ufcv - Mairie de Guichen
02 99 57 05 80



Le Pij est ouvert :

mercredi : 9h - 13h et 14h - 18h
jeudi : 16h - 18h
vendredi : 14h - 19h
rue Arsène Thoumelin - GUICHEN
02.99.52.08.91 / 06.88.01.15.59
pijacsor@gmail.com
www.ij-bretagne.com/guichen

Une réunion d'informations du Pij (*Point Info Jeunesse de Guichen*) est organisée pour les jeunes de Lassy et leurs parents. Elle aura lieu **le vendredi 11 février 2011 à 19h à la mairie de Lassy**. Reunan, l'animateur du Pij de l'ACSOR, y parlera des jobs d'été (*CV et lettre de motivation*), des dispositifs d'aide pour les jeunes (*bourse initiatives jeunes, opération sac ados,...*). Nous vous attendons nombreux, et, passez le message à vos amis.

LE FORUM JOBS ET LOISIRS D'ÉTÉ 2011 S'INSTALLE À GOVEN



Après deux années passées à Laillé, le Forum Jobs d'été organisé par le Point Information Jeunesse de la Communauté de communes du canton de Guichen déménage cette année à Goven. Cet événement, réalisé en partenariat avec l'Espace Jeunes de Goven, se déroulera le **samedi 26 mars de 9h à 13h à la MFR de Goven**.

Si vous recherchez un job pour cet été, c'est le moment idéal pour s'informer auprès des professionnels qui vous apporteront informations et conseils.

Au programme :

- Documentation, annonces, infos pratiques, espace multimedia
- Des conseils techniques (CV, lettre de motivation, entretiens,...)
- Les démarches vers le premier job, droits et législation, les pistes pour les mineurs
- Des rencontres et des échanges avec des professionnels
- Les dispositifs pour partir à l'étranger

La nouveauté :

Cette édition sera l'occasion d'informer les jeunes sur les dispositifs existant pendant l'été :

- Les aides aux projets (Bourse Initiatives Jeunes, Juniors associations,...)
- Les séjours autonomes avec une aide financière (les projets « Sac Ados », chèques ANCV,...),
- Les animations sur le territoire avec l'Animation Jeunesse Cantonale pour les 15/17 ans
- Les informations sur le volontariat, le bénévolat, les loisirs, les chantiers internationaux de jeunes, les séjours linguistiques, les festivals,...

Samedi 26 mars 2011 de 9h à 13h - MFR de Goven - ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

Organisation, Informations :

Point Information Jeunesse - 02 99 52 08 91 / 06 88 01 15 59 - pijacsor@gmail.com - www.ij-bretagne.com/guichen

Espace jeunes de Goven

02 99 42 19 77 - espace.jeunes.goven@wanadoo.fr

Forum Job été 2009

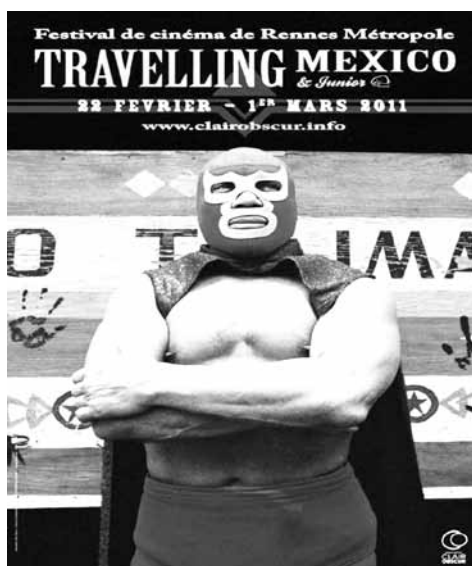


« Vacances de Février : stage vidéo au PIJ »

Depuis 2010, le Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes du Canton de Guichen propose des projets autour de l'image, de la vidéo et du cinéma.

Pendant les vacances de février 2011, un stage d'initiation à la vidéo est organisé pour les jeunes de plus de 15 ans.

Au programme :



- Deux jours de découverte au cœur du festival de cinéma Travelling à Rennes (*séances de cinéma, rencontres et ateliers vidéo*)

- Deux jours de réalisation d'un court métrage en présence d'une intervenante professionnelle.

Pour la deuxième année consécutive, le court métrage réalisé par les jeunes participera au concours « **T'as la Tchatche** ». En 2010, les jeunes du Canton de Guichen ont gagné le 1^{er} prix du jury (*une caméra d'une valeur de 400€*) et 2^{ème} prix des votes des internautes pour leur film « les Méaventures du petit chaperon rouge ».

Cette année, nous tenterons encore cette belle expérience autour du thème « La Route ».

Côté pratique :

Quand : 28 février au 3 mars

Où : PIJ à Guichen

Qui : A partir de 15 ans

Combien : Gratuit

Point Information Jeunesse - Rue Arsène Thoumelin à Guichen.

Animateur : Reunan

Mercredi : 9h à 13h et 14h à 18h - **Judi :** 16h à 18h

Vendredi : 14h à 19h

Tél : 02 99 52 08 91 ou 06 88 01 15 59

Mail : pijacsor@gmail.com

Blog : www.ij-bretagne.com/guichen





• Bilan du voyage à Skerries

26 enfants de 12 à 14 ans du canton accompagnés de 3 animateurs sportifs, 2 mamans et 3 membres du CRIC ont fait le déplacement à Skerries du 20 au 24 juillet 2010 dans le cadre de rencontres sportives avec les jeunes irlandais. Le voyage aller a été un peu stressant pour certains enfants qui prenaient l'avion pour la 1^{ère} fois. John Coleman était avec nous dans l'avion pour l'aller et nous a été d'un grand secours à Dublin pour rejoindre le car qui nous amenait jusqu'à Skerries. Ce séjour a été l'occasion de pratiquer le hockey, le foot gaelic, le rugby, le cricket, la danse et la musique irlandaises, la voile, le camogie, la coupe du monde de foot et le hurling. Tout le monde est revenu enchanté de ce séjour qui s'est déroulé dans une bonne ambiance quelques larmes pour le départ. Au mois d'octobre, nous avons organisé une soirée avec parents et enfants, nous avons projeté un diaporama et ensuite bu le pot de l'amitié.

3 000 euro étaient prévus pour ce voyage, aide de 50 euro par adulte et 100 euro par enfant à déduire du prix du voyage qui avant déduction est de 180,00 euro par personne.

• Bilan du voyage à Srem

6 personnes ont fait le déplacement à Srem en minibus du 22 au 29 juin 2010. Thème du séjour : bénévolat concernant le social (handicapés physiques, moraux et chômeurs). Les bénévoles sont des personnes jeunes qui fréquentent encore l'école. L'accueil a été très bon. Il y a eu une visite des appartements polonais. 2 000 euro étaient prévus pour ce voyage : le coût du voyage est de 1 333 euro, donc reste à charge 15,22 euro par personne.

• Bilan de l'accueil de la chorale de Milevsko

Organisation du séjour avec l'AMI et MUSICOLE du 15 au 19 septembre de 30 jeunes filles accompagnées de la chef de chœur, 2 musiciens et une interprète. La chorale de Guichen a aussi participé à toutes les manifestations.

Programme :

- jeudi journée détente à Saint-Malo et le Mont Saint-Michel.
- Le vendredi concert dans les écoles des Callunes et à l'espace Galatée pour les écoles Jean Charcot et Saint-Martin. 600 à 700 enfants ont suivi les prestations et tous ont été ravis.
- Concert dans l'église de Bourg des Comptes le samedi
- Concert dans l'église Saint-Paul à Rennes le dimanche.

Tout le monde y compris les familles d'accueil ont apprécié cet échange et les jeunes filles sont reparties avec un pincement au cœur après le concert de dimanche

La chorale de Guichen est invitée pour le printemps 2011 mais ne pourra se déplacer (trop de concerts prévus).

• Bilan de la rentrée

- Philatélie : cette activité continue.
- Danse : 15 personnes inscrites.
- Chant gallo : 7 personnes sont inscrites. Ambiance chaleureuse. Les cours ont lieu 1 fois par mois le vendredi de 20h00 à 22h00 dans la salle Joséphine Baker.

DORN HA DORN



* STAGE MENSUEL DE DANSES TRADITIONNELLES ENFANTS : GRATUIT !

Stage de danses bretonnes enfants à GUICHEN - Nouvelle Salle de danse J.BECKER (route de Bourg des Comptes, près de la salle A.Colas)

Nota : adhésion annuelle à l'association : 5 euros par enfant

Renseignements et inscriptions : D. GUILLOTIN au 02.99.57.04.91 ou 06.81.70.10.65

Possibilité de s'inscrire le jour-même sur place.

Prochains ateliers : Samedi 15 janvier - Samedi 12 février - Samedi 19 mars - Samedi 16 avril - Samedi 14 mai

Samedi 18 juin, pour la fête de la musique à Baulon

E.mail : dorn-ha-dorn@laposte.net - Site : <http://dorn.ha.dorn.free.fr>

Le Théâtre : "A la croisée des chemins."

BAULON



troupe des Baladins de Baulon

Dans le cadre d'un projet Leader européen et grâce aux fonds du Conseil général par le biais du contrat de territoire, de l'ACSOR et de la communauté de commune de Moyenne Vilaine et Semnon, des Pays des Vallons de Vilaine, le 2^{ème} festival de théâtre amateur aura lieu à **Baulon le Dimanche 29 Mai 2011**. 12 troupes d'artistes (**Les Baladins, Le pied en coulisses, la Guernette, Patatracte....**) se produiront dans des endroits insolites et comme pour le festival 2010 à Bain de Bretagne, les pièces jouées seront sans nul doute remplies d'imagination, jouées avec une onse de poésie et interprétées avec professionnalisme et enthousiasme.

OCAS



Passation de pouvoir à l'OCAS entre Gérard Lautrete et Thierry Pressard,

Après huit ans de présidence à l'Office cantonal d'animation sportive, Gérard Lautrete met fin à son engagement.

Il est membre fondateur de l'office, créé en 2002, avec Joël Sieller, alors président de la communauté de communes, Marcel Hamel, conseiller général, et Jean-François Quéré, animateur sportif départemental. **Thierry Pressard a repris la présidence de l'OCAS.**

Gérard Lautrete part rassuré pour l'avenir. La convention signée au mois d'octobre dernier avec l'Acsor, qui définit les projets pour les trois années à venir, en est une bonne garantie.

L'OCAS regroupe actuellement 44 clubs sportifs adhérents, soit 4 500 licenciés.

15 Lasséens sont aujourd'hui inscrits au multisport.

Le 26 juin 2011, l'OCAS a pour projet d'organiser un raid découverte (canoë, course à pied, vtt, course d'orientation) des Pays des Vallons de Vilaine par équipe de 2 ou 3 personnes.

Renseignements auprès de l'OCAS au 02.99.57.30.60

Point Accueil Emploi

Communauté de communes du canton de Guichen

Vous **recherchez** un emploi, une formation, des conseils.

Vous **souhaitez** déposer des offres d'emploi, procéder à un recrutement.

Le Point Accueil Emploi, c'est un accueil de proximité personnalisé, des conseils adaptés

Une équipe d'animatrices est à votre écoute pour vous accompagner dans vos projets professionnels, pour vous apporter des réponses adaptées à votre situation.

Pour vous, demandeurs d'emploi :

Elle vous propose de dynamiser votre recherche d'emploi, de préciser vos projets, de trouver des formations adaptées, elles vous accompagnent dans vos démarches de recrutement (*de l'offre d'emploi à l'entretien d'embauche*).

Pour vous, entreprise :

Elle vous accompagne dans vos recrutements (*de la fiche de poste au choix des candidats*), définition de la fiche de poste, saisie de l'annonce, affichage de l'offre au PAE, suivi de l'offre, recherche des candidats, rapprochement des profils, mise à jour de l'offre employeur.

L'ANPE et la Mission Locale vous accueillent à l'occasion de **leurs permanences** au PAE de Guichen.

2 animatrices sont à votre disposition tous les matins de 8h45 à 12h00 et le jeudi après midi sur rdv de 13h30 à 16h30.

Point Accueil Emploi - 6 rue Luc Urbain - 35580 GUICHEN - Tél : 02.99.57.00.09 - pae-guichen@wanadoo.fr



MANNICK

Mannick vous simplifie la vie

Livraison de repas à domicile

pour vous, un voisin, un ami, un parent ...

Sans contrat, sans contrainte, comme on veut, quand on veut !

Un brin de causerie et de convivialité : lorsque Mannick sonne à votre porte, elle vous amène un bon repas (*choix varié de menus équilibrés - sans sel, sans sucre, sans matière grasse, livraison en véhicule réfrigéré*)

du lundi au vendredi et le vendredi pour samedi et dimanche, et aussi son sourire et sa bonne humeur !

Avantage fiscal : déduction de 50% de la livraison des repas

Appeler Mannick au 02.99.57.48.53 - mannick.repas@wanadoo.fr



Ça s'est passé à Lassy...

Commémoration Municipale du 11 Novembre 2010 Place St Martin à LASSY



*A l'occasion de cette cérémonie
Monsieur Guinard Albert a été décoré
par Monsieur Le Chénéchal,
Maire de Lassy,
de la médaille d'honneur
de Porte drapeau.*

Commémoration Cantonale du 5 Décembre 2010 Place St Martin à LASSY



*Didier Le Chénéchal Maire de Lassy,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.
Ils vous convient à la fêter le
samedi 22 janvier 2011 à 18h salle Joseph Legendre.*



Des liens forts

pour réussir
ensemble

2011
Bonne Année